

Présidente de la Métropole

Décision n° 20/375/D

■ Cession à titre onéreux de deux terrains sur la Zone d'activités d'Euroflory à Berre l'Etang à l'entreprise TECHNISIGN - Prorogation des délais de réitération par acte authentique

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, suite à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, prend la décision suivante :

Par délibération n° ECO 030-2464/17/BM du 19 octobre 2017, a été approuvée la vente de deux terrains, les lots n° 26 et 31 dans la zone d'activités d'Euroflory à Berre l'Etang, de respectivement 3 917 m² et 3 706 m², au prix de 23 euros hors taxes le m², soit un montant total de 175 329 euros hors taxes.

Or, la signature de l'acte a été retardée et n'a pu être réalisée dans les délais impartis.

L'entreprise étant toujours favorable à l'acquisition des terrains précités, il convient de proroger la date de réalisation de la vente et de confirmer la volonté commune des parties de procéder à la vente au plus tard le 31 mars 2021.

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Bureau de la Métropole n° ECO 030-2464/17/BM du 19 octobre 2017 portant vente d'un terrain sur la zone d'activités Euroflory à Berre l'Etang à la société Technisign ;
- La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'avis unanime des membres du Bureau de la Métropole.

Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020

Considérant

- La commune intention des parties de finaliser cette vente.

Décide

Article 1 :

Est approuvée la prorogation au 31 mars 2021 de la date de réalisation de la vente des terrains, lot n° 26 et 31 de la Zone d'activités d'Euroflory à Berre l'Etang, d'une superficie totale de 7 623 m² au prix de 23 euros hors taxes le m², soit un montant total de 175 329 euros hors taxes à l'entreprise TECHNISIGN ou à toute autre société devant s'y substituer.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à la réalisation et au suivi de ce dossier, à réaliser les formalités afférentes et à charger tout notaire d'établir les actes authentiques à intervenir.

Fait à Marseille, le 29 mai 2020

Martine VASSAL